

Sécuriser les élections municipales 2026 : du cadre réglementaire à l'installation des élus

A distance en visioconférence en présence de Monsieur Pascal RAUTUREAU
Date de la formation à définir selon vos disponibilités et celles du formateur après votre inscription

Thématique du répertoire
formation des élus :
ELU0102 – Gestion administrative locale

Durée :
10,5 heures de formation

Public :
Elus, secrétaires de mairie, directeurs généraux des services (DGS) et les agents en charge des élections

Prérequis
Aucun prérequis

Compétences du formateur
Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation
La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élus(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

Montant de la prestation
600 € TTC financement DIF ELU
600 € TTC financement collectif
Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :
Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

Organisme de formation:
S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les élections municipales de mars 2026 constituent un temps fort de la vie démocratique locale et représentent un "chantier majeur". Nous avons bien saisi la nécessité pour les élus, les secrétariats de mairie, les directeurs généraux des services (DGS) et les agents en charge des élections de réactiver et d'améliorer leurs compétences pour aborder cette échéance avec la rigueur et l'anticipation qu'elle exige. La sécurisation des procédures, de la préparation des listes électorales à l'installation des nouvelles instances, est un enjeu primordial pour garantir le bon déroulement du scrutin et prévenir les risques contentieux. Nous comprenons que l'enjeu dépasse la simple conformité réglementaire ; il s'agit de garantir la sérénité du processus démocratique et d'assurer une transition fluide et incontestable pour les nouvelles équipes municipales.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de sécuriser juridiquement et matériellement l'ensemble du processus électoral, depuis les opérations préparatoires jusqu'à l'installation complète des conseils municipaux et communautaires.

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser le cadre réglementaire des élections, incluant les cas d'inéligibilité, les procédures de déclaration de candidature et les règles de propagande électorale.
- Organiser matériellement les bureaux de vote et superviser le déroulement des opérations le jour du scrutin dans le respect strict du code électoral.
- Sécuriser la proclamation des résultats et la rédaction des procès-verbaux.
- Prévenir les risques de contentieux par une application rigoureuse des procédures à chaque étape.
- Piloter les opérations post-électorales pour l'installation des nouveaux organes délibérants au sein des communes et de la communauté de communes (élection du maire, des adjoints, du bureau de l'EPCI, mise en place des délégations, des commissions, etc.).
- Identifier les premières mesures à prendre en début de mandat (indemnités, formation des élus, règlement intérieur).

Le programme :

Première demi-journée : Sécuriser la phase préparatoire de l'élection

Séquence 1 : Le cadre réglementaire et les conditions de candidature

Objectif : Sécuriser la validation des candidatures en maîtrisant parfaitement les conditions d'éligibilité pour écarter tout risque de contentieux pré-électoral.

- Les conditions pour être conseiller municipal et communautaire.
- Analyse des inéligibilités absolues (tutelle, condamnation) et relatives (agents publics, entrepreneurs de services municipaux, etc.).
- Gestion des incompatibilités (cumul des mandats, activités professionnelles).

Séquence 2 : La constitution et le dépôt des listes

Objectif : Garantir la conformité des dossiers de candidature en appliquant rigoureusement les procédures propres à chaque mode de scrutin.

- Spécificité Communes de + 1 000 habitants : scrutin de liste, parité, composition du dossier de candidature, fléchage communautaire.
- Spécificité Communes de - 1 000 habitants : scrutin de liste, parité, composition du dossier, pas de fléchage communal
- Le rôle du mandataire financier (obligatoire pour les communes de + 9 000 habitants).
- Calendrier et procédure de dépôt des candidatures en préfecture.

Deuxième demi-journée : Gérer la campagne et organiser le jour du scrutin

Séquence 3 : La communication et la propagande électorale

Objectif : Protéger la collectivité et les candidats de tout contentieux lié à la communication en période électorale en maîtrisant les règles de propagande.

- Règles de financement de la campagne et interdiction de participation des personnes morales.
- Les moyens de propagande encadrés : affiches, circulaires, bulletins de vote, réunions publiques.
- L'interdiction de la communication institutionnelle promotionnelle 6 mois avant le scrutin.
- La gestion du bulletin municipal, du site internet et des réseaux sociaux de la collectivité en période de réserve.

- Les opérations de dépouillement, la proclamation des résultats et la rédaction du procès-verbal.

Séquence 4 : L'organisation matérielle et le déroulement du vote

Objectif : Assurer un déroulement irréprochable du scrutin en pilotant l'organisation matérielle du vote et la gestion des opérations électorales.

- La préparation des listes électorales.
- L'aménagement et la tenue des bureaux de vote.
- Le déroulement des opérations de vote et la gestion des incidents.

Troisième demi-journée : Piloter l'après-élection et l'installation des instances

Séquence 5 : La gestion de la fin des mandats et l'installation du nouveau conseil

Objectif : Piloter sereinement la transition en organisant la première séance du nouveau conseil et l'élection de l'exécutif.

- La fin des mandats des conseillers, du maire et des adjoints : qui fait quoi et jusqu'à quand ?
- La convocation et l'organisation de la première séance du conseil municipal.
- L'élection du maire et des adjoints (règles de quorum, de majorité, scrutin secret).
- La lecture de la charte de l'élu local.

Séquence 6 : La mise en place des instances et les premières mesures

Objectif : Rendre la nouvelle mandature immédiatement opérationnelle en structurant son fonctionnement juridique et administratif (EPCI, délégations, commissions).

- L'installation de l'organe délibérant de l'EPCI et l'élection du président et du bureau.
- Le régime des délégations (du conseil au maire, du maire aux adjoints et aux agents).
- La création des commissions et la désignation des délégués dans les organismes extérieurs (syndicats, CCAS).
- Aborder la mise en place des nouveaux outils de gouvernance intercommunale (pacte de gouvernance, conférence des maires).
- Les premières délibérations à prendre : indemnités de fonctions, droit à la formation des élus, règlement intérieur.

Formateur : Monsieur Pascal RAUTUREAU

Fort de plus de vingt années d'expérience en tant qu'ancien DGS, titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures d'Administration Territoriale et spécialisé en Droit Public et Finances Publiques, il possède une maîtrise approfondie des cadres juridiques qui régissent les collectivités territoriales et le processus électoral. Le profil de Monsieur Pascal Rautureau garantit une formation qui n'est pas seulement théorique, mais directement applicable, transformant les obligations réglementaires en procédures maîtrisées.



Les points forts de la formation :

La réponse pédagogique proposée repose sur l'expertise avérée de Monsieur Pascal RAUTUREAU, Directeur Général des Services expérimenté et formateur d'élus depuis 2008 et formateur CNFPT, qui assure une vision transversale et pratique du fonctionnement des collectivités. Le programme couvre de manière exhaustive l'intégralité du cycle électoral municipal de 2026, de l'avant à l'après-élection, incluant la gestion des listes électorales, la propagande et l'installation des organes délibérants post-scrutin. En conformité avec les exigences Qualiopi, l'approche utilise des objectifs pédagogiques opérationnels (identifier, analyser, appliquer) pour sécuriser les procédures électorales et prévenir les risques contentieux. Ce dispositif garantit une montée en compétence précise et directement applicable pour tous les agents et élus chargés de l'organisation des élections municipales.

Modalités pédagogiques :

- Formation en visioconférence.
- Exposés théoriques et réglementaires synthétiques.
- Analyses de cas pratiques et de jurisprudence récents.
- Sessions de questions-réponses pour un ancrage direct dans les problématiques locales.

Moyens pédagogiques :

- Animation par un expert praticien (DGS).
- Support de présentation de type PowerPoint.
- Utilisation d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.
- Utilisation d'un extranet personnalisé pour chaque apprenants

Ressources pédagogiques :

- Remise d'un support de formation complet au format numérique.
- Accès à des fiches pratiques et des modèles d'actes directement utilisables : arrêtés de délégation, convocation à la première séance, procès-verbaux d'élection du maire, premières délibérations (indemnités, etc.).
- Références aux textes de loi et circulaires applicables.

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire sur les attentes
- Questionnaire de positionnement (auto-évaluation des connaissances en lien avec les objectifs de la formation)
- Validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir des objectifs de la formation à la fin de la prestation par un quiz de connaissance;
- Evaluation de la satisfaction à chaud et à froid à 6 mois des apprenants

Les résultats attendus :

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise.

SAS FDEL
49 avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Numéro de siren : 88982928900012
Société agréée par le ministère de la
Cohésion des territoires et des
relations avec les collectivités locales

Sécuriser les élections municipales 2026 : du cadre réglementaire à l'installation des élus

Lieu : en visioconférence

Durée : 3 demi-journées 10,5 heures

Date : à définir selon vos disponibilités et celles du formateur après votre inscription

Tarif DIF ELU (aucun coût pour la collectivité) : 600 € TTC

Tarif COLLECTIVITE : 600 € TTC Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou Choix 2 pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur ce lien :
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU01012-CP-PR/88982928900012_ELU0102-CP-PR
- Complétez votre inscription au plus tard 11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le
 - Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez ici](#)
 - Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez ici](#)
 - Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : Sécuriser les élections municipales 2026 : du cadre réglementaire à l'installation des élus

Date de la session : à définir selon vos disponibilités et celles du formateur après votre inscription

Lieu de la session : en visioconférence

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siren :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non